



CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE SESAM du 26/03/2021

(Conseil tenu en visio-conférence)

RELEVÉ DE DÉCISIONS validé par le Conseil par le biais de la plateforme Balotilo

Présents: Michel CASTRA, Sylvie CELERIER, Sorina CERNAIANU, Jean Gabriel CONTAMIN, Philippe DEBOUDT, Etienne FARVAQUE, Betty FIGULA, Jérôme HERICOURT, Stéphane LAMBRECHT, Alexandre LENE, Eugénie MASCLEF, Elsa MASSEI, Léa MEKKAOUI, Antoine OLCZAK, François POTDEVIN, Marion ROMO, Helga SCARWELL, Bernadette TILLARD.

Invitée: Constance GOOSSENS -coordinatrice de l'ED SESAM-

Documents joints à la convocation :

- Demande d'autorisation à encadrer une thèse par un non-HDR (Dossier Parrotta)
- Rappel sur la composition du Conseil de l'ED au 26/03/2021
- Rapport IGESR sur le doctorat en France

Ordre du jour :

- Validation du relevé de décisions du Conseil du 05/02/2021
- Point sur les allocations
 - a. Retour sur la campagne Région
 - b. Allocations de l'ED SESAM
- Point sur les dossiers HDR
- Recomposition du Conseil de l'ED
- Orientation internationale du soutien ED aux missions doctorant-e-s
 - a. Rappel des dispositifs existants et contributions de l'ED
 - b. Conversion du budget
- Suites de la LPPR sur l'activité doctorale
 - a. Qualification HDR
 - b. Le serment du doctorant
- Animation de l'ED
 - a. Le café des doctorants
 - b. Projet de rencontre des partenaires socio-économiques

1. Validation du relevé de décision du Conseil du 05-02-2021

Le relevé de décision du Conseil du 05-02-2021 est validé à l'unanimité des présent-e-s.

2. Point sur les allocations

2.1 Retour sur la campagne Région

• Sur les 7 projets ULille qui ont été déposés à la Région, 3 ont été retenus en liste principale :

- Les cuisines citoyennes: insérer et réformer par l'alimentation pour le laboratoire CeRIES.
 La direction de thèse sera assurée par Philippe Cardon et Anne Lhuissier, en qualité de coencadrante.
- Prévention de la Covid-19 en milieux populaires ; Les inégalités sociales de santé à l'épreuve de la pandémie pour le CLERSE. La direction de thèse sera assurée par Bernadette Tillard.
- La transformation de la frontière franco-britannique : une étude des conséquences sociopolitiques du Brexit dans le nord de la France pour le laboratoire TVES. La direction de thèse sera assurée par Thomas Perrin et Etienne Peyrat, en qualité de co-encadrant.

2.2 Allocations de l'ED SESAM

- L'ED reçoit cette année 2 allocations doctorales de moins que l'an passé en application de la formule lissée sur trois ans intégrant le nombre de HDR de l'université de Lille, le nombre de soutenances et de doctorants (D1 à D3). La redéfinition du périmètre de l'ED SESAM depuis 2019 a directement agi sur les résultats de la formule par une légère baisse des capacités d'encadrement de l'ED et des soutenances.
- Aux 6,2 allocations allouées en 2021 s'ajoute une allocation pleine obtenue dans le cadre des thèses labellisées de l'université de Lille.
- Un financement dans le cadre de l'ANR IA est encore possible, la sélection finale s'effectuant mi-mai.
- Au final, seulement 5,2 allocations seront disponibles pour le concours sur sujets libres.

	Région	ULILLE	Autre	Allocation SESAM
CERIES	X		INRAE	-
CLERSE	Х	X		0,5
LEM (ULILLE)		Label chaire		-
TVES	Χ	X		0,5
SPLOTT	X		X	-

½ financement	Région	ULILLE	Autre	Reste
	4	6,2 (8,2 en 2020)	1	5,2

3. Autorisation de direction de thèse sans HDR française

- Depuis 2019, l'université de Lille a rendu possible la direction pleine d'une (et une seule) thèse une seule fois au cours de la carrière pour les collègues sans HDR et en faisant la demande. Le Conseil de l'ED (restreint et plénier) décide de la suite donnée à cette demande.
- Dans le cadre de ce dispositif, le Conseil restreint aux HDR a validé à l'unanimité la demande de M Parrotta et le Conseil plénier s'est prononcé favorablement à 10 voix pour et 6 abstentions.

- Monsieur Parrotta, full professeur et titulaire de deux équivalences de HDR italiennes, enseigne à l'IESEG. Son dossier scientifique est de grande qualité et il a déjà encadré deux recherches doctorales.
- En conséquence de la décision du Conseil, Monsieur Parrotta pourra inscrire un-e doctorant-e sous son autorité en septembre 2021.

4. Recomposition du conseil de l'ED

- Suite à la création du Lumen et au transfert de quelques HDR du LEM, le conseil de l'ED doit de nouveau être redéfini, sachant que le départ de l'UPHF et la création des Écoles graduées en septembre 2021 supposeront également une redéfinition du Conseil.
 - Pour rappel, l'arrêté du 25 mai 2016 fixe les règles de composition du Conseil de douze à vingt-six membres au maximum.
 - 60 % des membres doivent représenter les établissements, les unités ou équipes de recherche concernées dont au moins deux représentants des personnels ingénieurs, administratifs ou techniciens.
 - 20 % doctorants élus.
 - 20 % membres extérieurs : personnalités scientifiques et secteurs socioéconomiques.
 - La parité n'est pas imposée, mais elle est très souvent respectée.

Cette nouvelle composition vaudrait jusqu'au départ de l'UPHF en septembre 2021.

- Dans ce contexte, la direction de l'ED propose une répartition des sièges qui tient compte des évolutions du nombre de doctorants de chaque laboratoire au 26 mars 2021 (sans lissage sur trois ans) sans pour autant perturber les équilibres entre disciplines et UR représentés au Conseil
- Le débat est initié par le Clersé qui revendique un 4^{ème} siège.
- Après discussion, la proposition est adoptée à la majorité des voix après rappel de son caractère tout à fait transitoire, jusqu'en septembre 2021.

caractere tout a fait transitoire, jusqu'en septembre 2021.						
		Nb sièges UR	BIATSS	Doct	Ext	Total
CERIES	25	2				
CLERSE	73	3				
LEM	50	3				
TVES	29	2				
UREPSSS	8	1				
CRISS	11	1				
Total partiel	196	11				
LACTH	2	Invité				
LVMT	1	Invité				
SPLOTT	2	Invité				
Rime-Lab	9					

Total	210	11	2	5	4	22

5. Orientation internationale du soutien ED aux missions doctorant-e-s

5.1. Rappel du soutien de l'ED et contributions de l'ED

• L'ED SESAM consacre près de la moitié de son budget (14 500 € en 2021) annuel au soutien des mobilités sortantes des doctorant-e-s, prenant en charge la moitié des sommes engagées par les laboratoires *au prorata* du nombre de doctorant-e-s. Sommes engagées pour l'essentiel pour les inscriptions à des colloques nationaux et, plus rarement, internationaux.

5.2. Proposition de l'ED et contributions de l'ED

- L'ED propose d'orienter ce soutien vers les activités internationales sous diverses formes : cofinancement de mission à l'étranger, inscription à des colloques internationaux, aide à la rédaction en anglais (traduction ou rewriting), frais d'édition de revue, etc.
- En ce sens, le soutien de l'ED s'inscrirait dans les dispositifs de mobilité proposant différentes durées de séjour :
 - Le programme MOBLILLEX pour une mobilité sortante de 2 à 12 mois (appel en automne et au printemps).
 - Le financement par le Collège doctoral dans le cadre d'une mobilité sortante de 1 à 3 mois (appel en automne).

6. Impacts de la L.P.P.R sur l'organisation des études doctorales

6.1. HDR et qualification

- L'article 5 de la L.P.P.R ainsi que le retrait du CNU dans le recrutement des PR transforment les modalités d'accès à l'encadrement de thèse.
- Il en va de même des recrutements à durée limitée (3 ans le plus souvent) en lien avec des chaires thématiques.
- Sont également interrogées les modalités de reconnaissance du doctorat notamment par le secteur privé.

6.2. Le serment des docteurs

• La L.P.P.R prévoit en son article 18 une prestation de serment qui ouvre plusieurs questions :

« A l'issue de la soutenance de la thèse, le candidat doit prêter serment en s'engageant à respecter les principes et les exigences de l'intégrité scientifique, dans des conditions fixées par arrêté du ministre chargé de la recherche »

- La prestation de serment doit-elle avoir lieu après la soutenance ? À l'occasion d'une cérémonie (et dans ce cas quid des absents) ?
- Que faire en cas de refus de prêter serment ?
- Doit-il être commun à toutes les Universités ou propre à chaque établissement ? Doit-il être commun ou différent selon les domaines ?
- L'université de Lille, comme tous les autres établissements, réfléchit au contenu du serment et à ses modalités. L'Ecole Doctorale BSL a soumis la proposition suivante qui n'est sans doute pas adaptée aux SHS:

« Considérant la responsabilité des scientifiques vis-à-vis de l'Homme, de la société et de l'environnement, aujourd'hui, devant mes pairs, je m'engage librement dans l'accomplissement de mes missions de chercheur :

- A respecter mes devoirs envers la personne humaine et sa dignité;
- A respecter l'altérité en me gardant de toute discrimination, harcèlement ou abus d'autorité;
- A respecter l'animal et préserver l'environnement ;
- A accroître le savoir scientifique en toute impartialité, dans l'exigence de vérité et d'esprit critique;
- A transmettre et partager les connaissances en toute transparence ;
- A toujours œuvrer honnêtement à promouvoir la réflexion éthique, le sens et les valeurs de la recherche.

En ma conscience et sur mon honneur, j'en fais le serment! ».

7. Animation de l'ED

7.1 Le café de l'ED

- Le premier café de l'ED aura lieu le 15 avril de 18 h à 20 h par visioconférence. Il sera animé par Eugénie Masclef, représentante des doctorants en géographie et aménagement du territoire, en étroite collaboration avec Constance Goossens, coordinatrice de l'ED SESAM.
- L'objectif de cette première rencontre est essentiellement convivial et veut également prendre

7.2. Projet de rencontre avec les partenaires socio-économiques

- À l'origine prévue pour le début d'année 2021, cette rencontre a été reportée à l'automne 2021 pour permettre sa réalisation en présentiel.
- Après échange avec les deux représentant-e-s des acteurs socio-économiques du Conseil de l'ED,il est décidé de partager la demi-journée en trois tables rondes :
 - Bilan des dispositifs de co-financement
 - Présentation de quelques questions d'intérêt pour les partenaires socio-économiques appelant un retour des chercheurs.
 - Une présentation des axes scientifiques stratégiques des laboratoires (distinctifs) appelant retour des partenaires socio-économiques.
- Les thèmes et les axes de recherche des UR seront remontées au plus tard le 19 mai, date de la prochaine réunion de la direction de l'ED avec les partenaires socio-économiques de l'ED.